

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

## Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

### Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-014-17567/25/BM**

**■ Renouvellement de l'adhésion au Comité Régional du Tourisme (CRT) Provence Alpes Côte d'Azur et paiement de la cotisation 2025**  
**117818**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du développement économique, la Métropole, en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Le tourisme et l'art de vivre représentent l'une des filières économiques clés identifiées dans l'Agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence voté en juin 2022 ainsi que dans le schéma métropolitain de développement et de l'organisation du tourisme durable voté le 27 juin 2024.

Le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRT PACA), constitué à l'initiative du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, assure la préparation et la mise en œuvre des actions de promotion touristique de la destination Provence-Alpes-Côte d'Azur en France et à l'étranger.

A ce titre, il élabore des programmes de promotion touristique de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en France et à l'étranger. Il fédère les partenaires institutionnels, notamment départementaux et les partenaires privés, pour la mise en œuvre de ses programmes pour les actions de promotion et de communication.

Dans le cadre du Schéma régional de développement du tourisme, qui vise à faire de la Région PACA un modèle de développement touristique d'excellence, durable et résilient, il anime un réseau d'acteurs locaux du tourisme incluant notamment les EPCI et à ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il peut également s'associer avec des départements ou des régions limitrophes pour entreprendre des opérations d'intérêt interrégional, national, européen ou international.

Eu égard aux actions et objectifs poursuivis par le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur et compte tenu de sa compétence en matière de promotion du tourisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion au Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour l'année 2025, le montant de la cotisation s'élève à 100 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR 001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° ATCS-006-16402/24/CM du Conseil de la Métropole du 27 juin 2024 approuvant le schéma métropolitain de développement et de l'organisation du tourisme durable.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur.**

### **Considérant**

- Que l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence est de favoriser le rayonnement touristique du territoire en France et à l'étranger ;
- Que le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRT PACA) assure la préparation et la mise en œuvre des actions de promotion touristique de la destination Provence-Alpes-Côte d'Azur en France et à l'étranger ;
- Qu'il convient pour cela de renouveler l'adhésion au CRT PACA et d'approuver le montant de la cotisation 2025 afférente.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRT PACA) pour l'année 2025 et le paiement de la cotisation correspondante d'un montant de 100 euros.

#### **Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 en section de fonctionnement : chapitre 011, nature 6281, fonction 633.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4TOURI ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée,  
Attractivité du territoire,  
Tourisme

Danielle MILON